

Enseignant

Le journal du Syndicat des Enseignants-UNSA

de *Lozère* / Mensuel



N° 199 de Décembre 2010

Renseignements utiles :

Adresse :

Immeuble Le Torrent
BP 46
48002 MENDE Cedex
☎ 04.66.65.18.93

E-mail : 48@se-unsas.org

Directeur de la publication :

Alain ROUSSON

N° CPPAP : en cours

N° ISSN : 1266-6165

Site :

<http://sections.se-unsas.org/48/>

Retraites : les syndicats ont gagné ... en crédibilité

Le conflit sur les retraites n'aura pas été totalement vain pour les syndicats.

Selon une étude TNS Sofres pour *Dialogues* (club d'échanges entre entreprises et syndicats) le taux de confiance envers les syndicats a bondi de 45 % à 54 %. Il atteint même son plus haut niveau historique depuis la création de ce baromètre, en 1979.

Les syndicats, loin d'être discrédités par l'absence de résultat du mouvement, se voient accordés une « prime à la pugnacité », selon l'étude, et sont apparus plus « pragmatiques ».

Les Français leur sont grés d'avoir été dans une « opposition responsable et constructive plutôt que dans le rejet frontal ».

Cette progression s'observe dans toute les tranches d'âge, dans le Public comme dans le Privé ...

Ce regain est-il durable ? Si une part est liée à l'amertume des salariés post-réforme, le conflit aura aussi accéléré une dynamique plus structurelle, fruit de la lente refonte de l'action syndicale, fait ressortir l'étude, qui témoigne à la fois du chemin parcouru... et de tout le travail restant à accomplir ...

Sur le fond, les Français estiment que les syndicats comprennent mieux « les réalités économiques » et les « vrais besoins » des salariés (56 %, + 6 points en 5 ans) mais les jugent encore « trop politisés » (73 %) et mus par une approche « trop idéologique » (63 %). De même, la capacité des syndicats à étendre leurs actions à de nouveaux publics est remarquée (38 % les jugent « attentifs » au sort des précaires, contre 30 % en 2005), mais ils restent perçus comme se préoccupant surtout des intérêts des salariés du Public (70 %) et des grands groupes (62 %).

Des pistes de réflexion ... et des perspectives intéressantes pour le début d'année 2011 !

Les informations utilisées pour l'envoi de ce bulletin peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression, dans les conditions prévues par la loi N°78-17 du 6/01/1978 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Dispensé de timbrage ■■■ MENDE CT

Déposé le : voir la date figurant sur l'étiquette

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

SE-UNSA/BP 46 / 48002 MENDE Cedex / Dispensé du timbrage

SOMMAIRE

1 Editorial

2 Rapport Reiss;

CDEN et bilan rentrée; RISTT

3 Mutations inter;

Fiasco ERS; SEGPA et CFG ...

4 Masterisation;

Blog V2JP; Rythmes scolaires

Pages encartées -

- Publication

UNSA Education -



Joyeuses fêtes !



Rapport REISS - Analyse du SE-UNSA

Ci-dessous, la présentation de ce rapport dans le document intitulé « *Le rapport Reiss décortiqué par le SE-UNSA* », disponible sur le site du Syndicat (adresse: <http://www.se-unsa.org/> à la rubrique **Nos publications** puis **Rapport Reiss**).

« Dans son rapport au titre polysémique « *Quelle direction pour l'Ecole du 21e siècle* » (<http://www.education.gouv.fr/> -> rubrique **outils de documentation, d'information** puis **Les rapports** puis **Tous les rapports**), le député **Frédéric REISS** réalise une photographie précise du fonctionnement actuel de l'Ecole avant de présenter un panel d'évolutions qui suscitent tout autant l'intérêt que la critique.

Elles sont de nature à répondre en partie aux préoccupations de nombre d'acteurs de l'Ecole tout en étant très souvent, trop souvent, marquées par la recherche d'économies et par la volonté d'adopter une culture managériale.

Convaincu que le sujet de la direction et du fonctionnement de l'Ecole est un dossier central sur lequel il faut avancer, le **SE-UNSA** y a consacré une large place lors de son congrès en mars 2010.

C'est au travers du prisme de ses mandats qu'il analyse ici le rapport du Député Reiss.

Ce dernier restera-t-il dans un carton ou au contraire sera-t-il la base de propositions ministérielles ?

Le **SE-UNSA** est prêt à faire entendre sa voix ! »

Bilan de la rentrée dans le 1er Degré ...

Le CDEN du 16 novembre dernier (initialement prévu le 5 novembre mais boycotté par les Personnels et les parents d'élèves) a été l'occasion de faire le bilan de la rentrée 2010 (plus de 2 mois après !).

En **Lozère**, par rapport au constat 2009, les écoles publiques auraient perdu 27 élèves en préélémentaire et 3 en élémentaire, soit un total de 30 élèves.

C'est sur cette base là que le bilan présenté en CTPA fait apparaître la fermeture d'1 poste en préélémentaire, de 1,5 poste en élémentaire (4 en réalité mais « compensés » par des ouvertures de nouvelles classes).

Au plan académique, les effectifs augmentent de 983 élèves avec ... 24,5 classes de moins ! Le département du Gard est le seul à avoir un solde positif en ce qui concerne les fermetures et ouvertures de classes (+ 7) !

Les postes créés dans l'académie (86,5) concernent les emplois divers (formation des enseignants, remplacement, ...) et notamment ce que l'Administration appelle « les postes destinés au pilotage et à l'encadrement pédagogique (74,25) » utilisés pour l'essentiel pour compenser la disparition des décharges des écoles à 4 classes !

Lors du CDEN, l'**UNSA Education Lozère** a dénoncé la baisse continue de la scolarisation des enfants de 2 ans, ce que confirment les statistiques officielles puisque 233 enfants de 2 ans sont scolarisés dans les écoles publiques, alors que les cohortes suivantes dépassent toutes 500 enfants (3 ans -> 504, 4 ans -> 568 et 5 ans -> 532).

Cette « génération spontanée » (+ 54%) est encore plus nombreuse dans les autres départements de l'académie (+ 86% dans les P.O., 89% dans l'Aude, 91% dans le Gard et 94% dans l'Hérault) !

1/2 journée d'Information Syndicale

Le **SE-UNSA** avait informé l'Administration (Inspecteur d'Académie et IEN) du report de la première demi-journée d'information syndicale après les vacances de Noël ...

L'Administration vient de confirmer que les réunions d'information syndicale ne devaient pas se dérouler sur les 60 heures consacrées à l'aide individualisée, ce qui n'est pas nouveau ...

Pour le **SE-UNSA**, elles pourront donc toujours être décomptées des 18 heures d'animation pédagogique ou des 24 heures dédiées aux travaux au sein des équipes pédagogiques ...

Démarches Administratives Dates à retenir En bref - En bref

► Liste d'aptitude Direction d'écoles 2 classes et plus :

Les demandes d'inscription doivent être transmises à l'Inspection Académique (Division des Ressources Humaines, **sous couvert de l'IEN**, à l'aide de l'imprimé correspondant (1) **avant le vendredi 17 décembre 2010**.

► Liste d'aptitude aux emplois de Directeurs d'établissements spécialisés (2) :

Les demandes d'inscription doivent être transmises à l'Inspection Académique (Division des Ressources Humaines, à l'aide de l'imprimé correspondant (1) **avant le mercredi 15 décembre 2010**.

(1) Pour trouver les documents évoqués ci-dessus, connectez-vous sur le site de l'Inspection Académique (<http://www.ac-montpellier.fr/IA48/>), rubrique « courrier écoles » dans l'espace professionnel ...

(2) Etablissements spécialisés à 3 classes et plus, écoles annexes et d'application, centres médico-psychopédagogiques.

► Congés de formation professionnelle :

Les personnes intéressées par ce congé doivent se procurer le formulaire auprès des services, le compléter et le transmettre, sous couvert de l'IEN, avant le **vendredi 21 janvier 2011**, (« délai de rigueur ») à la Division des Ressources Humaines.

► Départ à la Retraite :

A la date du 31 septembre 2010, 19 collègues avaient déposé une demande d'admission pour un départ à la retraite à la rentrée 2011.

⇒ **Rappel** : Ces collègues ont la possibilité d'annuler leur demande ...

Suite à la publication de la nouvelle loi, des précisions seront apportées ultérieurement ...

Mutations - Phase inter-académique

Pour l'ensemble des corps du 2nd Degré, la saisie des candidatures et des vœux a débuté le **jeudi 18 novembre 2010 à 12h00** et se termine le **mardi 7 décembre 2010 à 12h00**.

Pour les personnes concernées, l'envoi des demandes de priorité - handicap au Médecin Conseiller Tech-

nique du Recteur doit avoir lieu pour le 16 décembre dernier délai.

La diffusion des confirmations de demandes aux établissements est prévue le 8 décembre 2010.

Le retour des confirmations de demandes au rectorat (SCPE) doit avoir

lieu :

- pour les corps nationaux, pour le 16 décembre 2010;

- pour les PEGC, pour le 18 janvier 2011.

L'affichage des barèmes sur SIAM devrait intervenir le 18 janvier 2011.

ERS : un fiasco annoncé !

Communiqué du 20/11/2010

« Les incidents qui, ces derniers jours, se multiplient dans les Établissements de Réinsertion Scolaire (ERS) sont inquiétants.

Ils pointent non seulement la réalité de la fracture scolaire, mais ils reflètent la fragmentation de notre société et la désagrégation de la cohésion sociale. L'école du « vivre ensemble » a du plomb dans l'aile ...

Comment pourrait-il en être autrement lorsque l'exclusion et le refus de l'autre sont érigés en politique publique ?

Ces événements pointent aussi l'improvisation qui a prévalu dans l'organisation de ces structures.

Les **ERS** sont l'avatar politique des « États généraux de la sécurité à l'école » organisés en avril dernier par *Luc CHATEL*..

Ce dispositif ne repose en rien sur les recommandations et préconisations des scientifiques et experts présents. Il répond à une commande présidentielle et remet au goût du jour les « maisons de correction » de sinistre mémoire.

Mêmes causes, mêmes effets : concentration des élèves violents et stigmatisation de ces jeunes par un environnement inquiet, mal informé, mal préparé à les accueillir dans ces structures particulières.

L'opération de communication ne passe pas l'épreuve de la réalité : les **ERS** vivent au fiasco.

Pour le **SE-UNSA**, la violence à l'école doit être prise à bras le corps. Elle doit être traitée sans amateurisme, sans instrumentalisation, mais en y mettant les moyens : les moyens matériels, et les moyens humains qualifiés et en nombre suffisant.

Sans faire l'économie d'un indispensable projet éducatif et pédagogique adapté. On est, avec ces ERS, très loin du compte. On touche aussi du doigt l'absurdité des contraintes budgétaires dogmatiques.

Le **SE-UNSA** demande la suspension des « ERS » et la relance des programmes partenariaux tels que les dispositifs ou les ateliers relais. »

Etablissement concerné ne **Lozère** : collège de VIALAS ...

SEGPA : mise en œuvre du CFG ...

Le **Certificat de Formation Générale (CFG)** a été modifié en juin dernier pour prendre en compte les évolutions législatives récentes, en particulier le socle commun. Rien à dire sur le principe.

Prenant en compte les difficultés graves et persistantes des élèves de SEGPA, le niveau exigé est celui du palier 2 (fin de CM2) mais tous les acquis validés au niveau du palier 3 seront inscrits dans le **Livret Personnel de Compétences (LPC)**. Là encore, rien à dire en théorie.

Dans la pratique, l'affaire se complique. Le **LPC**, que les enseignants ont découvert en septembre, ne s'articule pas avec les contenus enseignés en 3^{ème} SEGPA.

En effet, il est difficile d'établir des correspondances entre les compétences du palier 2 du socle et les actuels livrets de compétences adaptés des élèves de SEGPA..

Rien de surprenant, car celles-ci n'ont pas été pensées en termes de compétences mais de connaissances en lien direct avec les programmes disciplinaires du 1^{er} degré !

La mise en œuvre du **LPC** sur une seule année se traduit par une charge de travail supplémentaire très importante.

Le **SE-UNSA** dénonce le calendrier précipité, qui ne permet pas une validation progressive année par année.

Il réduit de plus la formation et l'accompagnement des enseignants à la portion congrue.

Le nouveau **CFG** connaît des mises en œuvre à géométrie variable d'une académie à l'autre : ici, rien ne change cette année ; là, on exige la validation des 7 piliers dès juin 2011 !

La souplesse est certes nécessaire, mais le bricolage auquel le ministère est en train de se livrer discrè-

dite le socle commun et le travail des enseignants.

Le **SE-UNSA** a écrit au Ministre de l'Éducation Nationale (*) pour lui demander que cette année soit considérée comme transitoire et que des instructions soient données pour une mise en application progressive.

Lors de l'audience que le **Syndicat** a demandée à la **DGESCO** (Direction Générale de l'Enseignement **SCOLAIRE**), un point sur les situations départementales sera fait.

Les sections départementales du **SE-UNSA** ont donc interrogé les collèges de SEGPA pour disposer d'informations détaillées à propos de cette mise en œuvre ...

(*) Courrier disponible sur le site externe du **SE-UNSA** à l'adresse suivante : <http://www.se-uns.org/spip.php?article2696>



Infos diverses

Masterisation : l'aveuglement ministériel persiste

Le ministère a reçu le **SE-UNSA** en audience pour dresser un premier bilan de la masterisation. Ce fut une litanie de constats totalement factuels. A aucun moment ne seront posées les questions de fond : qu'est-ce que le métier d'enseignant, quelle formation professionnelle est nécessaire ? Tout cela a été soigneusement évité, au prétexte « *qu'on ne va pas refaire l'histoire ...* »

Le **SE-UNSA** ne partage absolument pas l'optimisme dont ont fait preuve ses interlocuteurs. Nous pouvons mesurer, chaque jour, la difficile réalité que vivent les enseignants et personnels d'éducation stagiaires.

Sentiment de solitude et d'abandon, épuisement, désarroi ... constituent leur lot quotidien. Ces collègues témoignent de leur impossibilité d'avoir un quelconque recul sur leur pratique et découvrent que le volet « acquis professionnels » leur fait cruellement défaut.

Le **SE-UNSA** continue d'exiger le retrait de cette réforme.

Pour le **SE-UNSA**, la formation des enseignants et des personnels d'éducation doit se dérouler en plusieurs étapes :

- préprofessionnalisation dès la licence;
- concours en fin de M1;

- années de M2 et de stagiaire en alternance;
- titularisation s'appuyant sur les regards croisés des formateurs.

Pour le **SE-UNSA**, lourde est la responsabilité des organisations syndicales qui, en son temps, ne se sont pas opposées à cette réforme. On les voit aujourd'hui s'agiter pour faire oublier cette forfaiture. N'ayons pas la mémoire courte envers ceux qui ont envoyé les stagiaires dans le mur en échange d'une revalorisation dont chacun peut aujourd'hui « apprécier » la qualité.

Viedejeunesprofs : le blog des jeunes enseignants et CPE ...

C'est la galère pour les jeunes profs depuis la réforme de la formation. Enseignant ou CPE, stagiaire ou néotitulaire ce n'est pas drôle tous les jours.

Partagez vos expériences, exprimez votre colère, votre désarroi, vos satisfactions ...

Participez sur le blog du **SE-UNSA** !

Adresse du blog :

<http://www.viedejeuneprof.org/>



Conférence Nationale sur les rythmes scolaires : simulacre de concertation

Rappel : le contexte

Depuis la publication du rapport de l'Académie de Médecine le 28 janvier 2010, la question des rythmes scolaires est à nouveau d'actualité.

Dans sa conclusion des *Etats généraux sur la violence à l'Ecole*, Luc CHATEL avait annoncé l'ouverture d'une large consultation sur la question des rythmes scolaires et du temps de l'enfant. C'est chose faite depuis le 7 juin 2010 avec le lancement d'une Conférence Nationale qui devrait rendre ses réflexions pour la fin de l'année scolaire 2010/2011. Les mesures éventuelles entreraient en application pour la rentrée 2012.

Pour le **1er Degré**, le Ministre de l'Education Nationale, en rappelant dans la circulaire de rentrée qu'il est possible de répartir les heures de classe sur quatre jours et demi, mercredi matin inclus, a incité les Rec-

teurs et Inspecteurs d'Académie à favoriser les projets des écoles qui souhaiteraient fonctionner ainsi.

Dans le **2nd Degré**, sans attendre les conclusions de la Conférence, Luc CHATEL a lancé l'expérience « Cours le matin, sport l'après-midi » dans 124 établissements.

Les modalités du débat et le calendrier

En résumé, la consultation doit se dérouler sous trois formes :

- **institutionnelle** (à partir du 21 septembre), menée par le Comité de pilotage lui-même, qui conduit les auditions et entend « *les analyses et les suggestions de toutes les institutions, de tous les organismes qui peuvent être concernés par une évolution des grands rythmes scolaires (semaine, année)* »;

- **consultation locale** (à partir d'octobre). Elle consiste en des tables rondes ou des débats, à l'initiative des Recteurs, aux niveaux de l'académie, du département et de l'établissement;

- **interactive et nationale** avec l'ouverture d'un espace de discussion. Le site internet **www.rythmes-scolaires.fr** a ouvert le 14 septembre.

En **Lozère**, le « débat » organisé à l'Inspection Académie a donné lieu à un simulacre de concertation (30 invités - selon quels « critères » ? et une douzaine de présents; durée de la réunion limitée; aucune réflexion préalable sur les problématiques départementales, ...). **Cela manquait assurément de ... rythme !**

Au terme de cette période, un rapport précis de synthèse sera rédigé afin de reprendre les apports du débat sous les trois formes, institutionnelle, locale et interactive. Il sera remis au Ministre à la mi-janvier 2011.